

# Déclaration de candidature

## Élections de régions régionales de la santé

*(Loi sur les élections municipales, LN-B, 1979, c. M-21.01 art. 17)*

*(Loi sur les régions régionales de la santé, LN-B, 2011, c. 217, par. 19(1), 20(8))*

*(Règlement sur le conseil – Loi sur les régions régionales de la santé, art 3 et 4, par. 7(3))*



**M 04 022**  
**(2015-11-11)**

### Partie A : Réception de la déclaration de candidature (réservé à l'usage du (de la) directeur(trice) du scrutin)

**Notes :** En vertu de l'article 17 de la *Loi sur les élections municipales* :

- Le directeur du scrutin municipal ne peut recevoir une déclaration de candidature ou lui donner suite que si la déclaration est revêtue du consentement écrit du candidat et il est convaincu qu'au moins dix signataires de la déclaration ont qualité d'électeur à l'élection.
- Le directeur du scrutin municipal, après avoir revu à sa satisfaction une déclaration de candidature complétée, doit remettre à la personne qui a déposé la déclaration de candidature un accusé de réception, ce qui constitue une preuve *prima facie* que le candidat a été dûment et régulièrement désigné.

La déclaration de la personne candidate a été acceptée.

\_\_\_\_\_  
*(Directeur(trice) du scrutin municipal)*

\_\_\_\_\_  
*(Date)*

### Partie B : Identification et coordonnées de la personne candidate

**Notes :** Veuillez imprimer ou taper tous les renseignements (à l'exception des signatures).

- Une personne candidate peut compléter cette déclaration ou elle peut demander à un agent de compléter les parties B, D et E.
- Une déclaration de candidature complétée peut être télécopiée au (à la) directeur(trice) du scrutin, mais l'originale doit aussi être envoyée.
- Après que la déclaration de candidature est acceptée, elle est considérée comme document public et peut être consultée.
- Le nom, le sexe et l'adresse de voirie de la personne candidate sont publiés dans le rapport officiel du directeur des élections municipales suivant l'élection.

**Les personnes dont les noms figurent à la partie E, étant habilitées à voter pour la personne candidate à cette élection présentent :**

Nom du (de la) candidat(e) tel que devant figurer sur le bulletin de vote			Profession		
<i>Prénom</i>	<i>Second prénom ou initiale</i>		<i>Nom de famille</i>		
Sexe M <input type="checkbox"/> F <input type="checkbox"/>	Courriel		Numéro de téléphone		
Langue de fonctionnement de la région régionale de la santé :					Sortant(e): <input type="checkbox"/>
<input type="checkbox"/> Français	Régie régionale de la santé A (Vitalité)		<b>ou</b>	ou Nouveau(elle): <input type="checkbox"/>	
<input type="checkbox"/> Anglais	Régie régionale de la santé B (Horizon)				
Adresse de voirie du (de la) candidat(e)			Adresse du (de la) candidat(e) pour fins de signification <i>(si différente)</i>		
<i>Numéro</i>	<i>Rue</i>	<i>Unité</i>	<i>Numéro</i>	<i>Rue</i>	<i>Unité</i>
Municipalité		<i>Code postal</i>	Municipalité		<i>Code postal</i>

comme candidat(e) pour membre du conseil de région régionale de la santé de la sous-région n° \_\_\_\_\_ dans la région de la santé \_\_\_\_\_ à la prochaine élection de régions régionales de la santé qui sera tenue le \_\_\_\_\_, 20\_\_\_\_.

### Coordonnées facultatives à être affichées sur le site Web d'Élections NB :

**Notes :** Après qu'une déclaration de candidature est acceptée, le nom de la personne candidate, son sexe, son adresse pour fins de signification seront disponibles sur le site Web d'Élections NB pendant la période électorale. Son numéro de téléphone, son adresse courriel et l'adresse de son site Web facultatifs le seront également.

Courriel	Numéro de téléphone
Adresse du site Web ( <i>URL, site Web, Facebook, etc.</i> )	

**Partie C : Consentement du candidat ou de la candidate à être présenté(e) :**

**Notes :**

- En vertu de l'article 3 du *Règlement sur le conseil – Loi sur les régies régionales de la santé*, nul n'est admis à poser sa candidature s'il n'a pas résidé dans la sous-région de la santé pendant une période d'au moins six mois précédant immédiatement l'élection et s'attend à résider habituellement dans la sous-région sus-mentionnée de la région de la santé le jour de l'élection.
- La résidence d'une personne est définie sous l'article 14 de la *Loi sur les élections municipales*.
- En vertu du paragraphe 20(8) de la *Loi sur les régies régionales de la santé*, le candidat au poste de conseiller doit certifier qu'il est disposé à exercer ses fonctions dans la langue de fonctionnement de la régie régionale de la santé (A : Français ou B : Anglais).

Je, \_\_\_\_\_, consens à la présentation de ma candidature. Je certifie que  
(nom)

mon nom, mon adresse de voirie, ma profession et l'adresse à laquelle pourra m'être effectuée la signification de tous documents légaux en vertu du *Règlement sur le conseil – Loi sur les régies régionales de la santé* et de la *Loi sur les élections municipales* sont telles que indiquées à partie B. Je certifie que :

- Je suis citoyen(ne) canadien(ne), que je serai âgé(e) de 18 ans ou plus le jour de l'élection, et que j'aurai été ordinairement résident(e) dans la province pendant au moins 40 jours précédant immédiatement l'élection;
- J'ai résidé habituellement dans la sous-région n° \_\_\_\_\_ de la région de la santé \_\_\_\_\_ pendant une période d'au moins six mois précédant immédiatement l'élection;
- Je m'attends à être ordinairement résident(e) dans la sous-région sus-nommée de la région de la santé le jour de l'élection;
- Je ne suis pas un employé d'une régie régionale de la santé, une personne qui jouit de privilèges au sein d'une régie régionale de la santé, un employé au ministère de la Santé, un membre de l'Assemblée législative, de la Chambre, des communes du Canada ou du Sénat, un dirigeant, un administrateur ou un employé d'Ambulance Nouveau-Brunswick Inc., un employé, le directeur général ou un membre du Conseil du Nouveau-Brunswick en matière de santé, un dirigeant ou un employé de Services Nouveau-Brunswick, un juge à la Cour d'appel, à la Cour du Banc de la Reine du Nouveau-Brunswick ou à la Cour provinciale.
- Si je suis élu(e), je m'acquitterai de mes fonctions de membre du conseil dans la langue de la régie (A : français ou B : anglais).

(À être signé par le (la) candidat(e) en présence du témoin à la signature du (de la) candidat(e).)

Revêtu de ma signature à \_\_\_\_\_ comté de \_\_\_\_\_  
au Nouveau-Brunswick, le \_\_\_\_\_, en présence de :

\_\_\_\_\_  
(Témoin à la signature du (de la) candidat(e))

\_\_\_\_\_  
Candidat(e)

**Partie D : Témoin aux signatures des présentateurs**

Je, \_\_\_\_\_, certifie que :  
(nom)

- j'ai vu les électeurs énumérés ci-dessous dans la Partie E signer leurs noms comme présentateurs de la personne candidate nommée;
- au meilleur de ma connaissance, chaque présentateur est habilité à voter pour cette personne candidate à l'élection.

Fait à \_\_\_\_\_ )  
\_\_\_\_\_ )  
\_\_\_\_\_ )  
dans le comté de \_\_\_\_\_ )  
\_\_\_\_\_ )  
au Nouveau-Brunswick, \_\_\_\_\_ )  
\_\_\_\_\_ )  
le \_\_\_\_\_, 20 \_\_\_\_\_ . \_\_\_\_\_ )

\_\_\_\_\_  
(Témoin aux signatures des présentateurs)

## Partie E : Signature des électeurs présentateurs

### Notes:

- La *Loi sur les élections municipales* exige la signature d'**au moins 10** électeurs habiles à voter pour le candidat désigné dans la sous-région de la santé où le candidat se présente.
- Un candidat, un membre de la famille d'un candidat ou toute autre personne peut recueillir la signature des présentateurs et en être le témoin.
- La personne qui recueille les signatures des présentateurs doit être présente et être témoin de l'électeur qui signe ce formulaire. Une personne **ne peut** être son propre témoin.
- Si plus d'une personne recueille des signatures de présentateurs pour le même candidat, chaque personne doit compléter une Partie D et Partie E séparées comme témoin aux signatures. Joindre des pages supplémentaires au besoin.

Nom du témoin aux signatures des présentateurs ci-dessous :

<i>(Écrire clairement en caractères d'imprimerie SVP)</i>				
No.	Nom du présentateur	Adresse de voirie du présentateur	Signature du présentateur	Signature du témoin à la signature du présentateur
1				
2				
3				
4				
5				
6				
7				
8				
9				
10				
11				
12				
13				